



Aïkido Traditionnel Toulouse E.P.A - I.S.T.A

Fiche d'inscription 2025-2026

Parrainage⁽¹⁾ (Préciser le parrain / filleul):.....

Transfert (Indiquer le dojo d'origine)

Ancienne Fédération:

Ancien N° EPA :

Nom :

Prénom :

Féminin

Masculin

Né(e) le : / /

Adresse :
.....

Code postal : Ville :

Téléphone (**portable**) :

Téléphone de votre contact en cas d'**urgence** :

E-Mail :

TARIFS

Règlement possible en 3 fois maximum.

Tarif normal (licence EPA incluse): 270 euros (100 + 90 + 80)

Tarif réduit (licence EPA incluse): 240 euros (80 + 80 + 80)

- Toute inscription avant le 20 septembre 2025
- Étudiant / Chômeur / Tarif Famille

Tarif janvier (licence EPA incluse): 150 euros

(1) Parrainage : Inscription d'un nouveau membre sur recommandation d'un ancien 50 euros de réduction

- Réduction appliquée au Parrain ET au Filleul.
- Plusieurs parrainages sont possibles (cumulatif).

YOKI DOJO SALVETAT

Association régie par la loi 1901 – N° Préfecture : W313017793

Siège Social : Mairie de La Salvetat Saint-Gilles (31880)

Téléphone Dojo : 06.75.13.81.40

Aïkido Traditionnel Toulouse E.P.A - I.S.T.A

Règlement – Saison 2025-2026

Inscriptions

Pièces à fournir:

1. Un **certificat médical** datant de moins d'un mois au moment de l'inscription, **OBLIGATOIRE** pour suivre les cours dispensés à la section Aïkido.
2. La **fiche d'inscription** dûment remplie (recto/verso), et de l'autorisation parentale **datée et signée** pour les mineurs.
3. La **fiche d'assurance** dûment remplie
4. Le **règlement de la section Aïkido daté et signé.**
5. Une **photographie d'identité** revêtue, au dos, de votre nom et prénom.

Adhésion et licence EPA

Le montant de l'inscription comprend la cotisation annuelle à l'association YOKI DOJO SALVETAT et la licence - obligatoire – souscrite auprès de l' Europe Promotion Aïkido (EPA). La formalité de prise de licence est effectuée par le Yoki Dojo Salvetat, auprès de l' E.P.A.

La carte de licence EPA pour l'année en cours sera distribuée directement au pratiquant.

Assurance :

Le pratiquant devra choisir entre utiliser son assurance personnelle ou l'assurance proposée par le dojo qui lui enverra une attestation (s'il le souhaite, il pourra ensuite améliorer sa couverture auprès de l'assurance à ses frais). Dans les deux cas, le pratiquant enverra par email une copie de cette attestation d'assurance au dojo comme preuve que tout s'est bien passé.

Paiement

L'inscription est à régler par virement, chèque (**Ordre : YOKI DOJO SALVETAT**) ou espèces. Le montant est dû **EN TOTALITE** pour la saison.

RIB : ASS YOKI DOJO SALVETAT

Chez Mr BERNARD JULIEN

4 allées des PEUPLIERS, 31150, LESPINASSE

IBAN : FR76 1780 7000 1485 4192 1816 579

SWIFT (BIC) : CCBPFRPPTLS

- Suite à un accident lors de la pratique du sport concerné, les cotisations (hors licence-assurance) pourront être remboursées, suite à avis médical notifié daté, selon le prorata temporis suivant : **Tout mois commencé est dû.**
- Pour ceux qui en feraient la demande, un paiement en deux ou trois versements (au maximum) est possible, sous réserve de fournir les chèques correspondants. Les dates d'encaissement seront : septembre, octobre et novembre.
- Une attestation de l'acquittement du paiement de l'inscription pourra être délivrée à ceux qui en feraient la demande.
- L'association fera le nécessaire pour respecter les consignes sanitaires en vigueur. Le pratiquant s'engage à les respecter et à se tenir informé de leur évolution.

Le professeur (ou le chargé du cours) conserve le droit d'autoriser ou non l'accès au dojo d'un pratiquant, indépendamment de cette inscription.

Date et Signature :

(Suivi de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »)

Autorisation parentale dans le cas d'un enfant mineur

Je, soussigné(e),, agissant en qualité de père / mère / tuteur de l'enfant, autorise les responsables du YOKI DOJO SALVETAT à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires en cas d'accident, dans le cadre des entraînements auquel participera l'enfant.

Date et Signature



Nouvel adhérent



Renouvellement d'adhésion

Dojo: **DOJO AIKIDO TRADITIONNEL DE TOULOUSE SAINT-SERNIN / MINIMES**Adresse postale: **Chez Julien BERNARD, 4 allées des PEUPLIERS, 31150 LESPINASSE****31150 LESPINASSE**Tel : **0675138140**Mail: **julien.j.bernard@free.fr**

NOM Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Tel : Adresse mail

Personne à prévenir en cas d'accident Nom et téléphone

Assurance pour la pratique de l'aïkido

Je désire utiliser ma propre assurance et pas celle fournie par mon adhésion.

Je confirme que mon assurance est effective du **1^{er} septembre 20.....** au **1^{er} septembre 20.....**

Agence Tel

J'ai donné l'attestation papier de cette assurance au dojo le

Assurance fournie avec votre adhésion

AXA EI - SLUISMANS, SOUZY Adresse : 14A Lot les prés Villars 2, 01600, Reyrieux
Téléphone : 04 74 00 55 07 E-mail : agence.souzysluismans@axa.fr

Contrat 114 023 32 504

(voir documents de l'agence consultable au dojo et remis lors de votre inscription)



Je désire utiliser l'assurance fournie par mon adhésion à l'école EPA FRANCE.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature

1. Votre dojo enverra ce document par e-mail à l'assurance.
2. L'assurance accusera réception de cet envoi auprès du dojo.
3. L'assurance enverra une attestation d'assurance au pratiquant mentionné sur cette fiche d'inscription. Ce dernier pourra alors, s'il le souhaite, améliorer sa couverture auprès de l'assurance à ses frais.
4. Le pratiquant enverra une copie de cette attestation d'assurance au dojo comme preuve que tout s'est bien passé.